

S.I.R.P.E.C.

COMPTE RENDU SUCCINT DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 janvier, les membres du Conseil Syndical du regroupement Pédagogique des environs de Clévilliers – SIRPEC - se sont réunis à dix-neuf heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

Etaient présents : Mmes Hélène DENIEAULT, Marianne DUBUS, Laure LEGRAND, Jennifer LEGAZ, Valérie TREFFEL, Havva KURT, MM. Alain BELLAMY, Pierre-Marie POPOT.

Etaient excusés : Laetitia GONCALVES ayant donné pouvoir à Alain BELLAMY, Christophe LE NINAN ayant donné pouvoir à Hélène DENIEAULT.

Etaient absents : , Mickaël LORET, Cédric MOUILLERE.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

Délibération n°2026_01 : Débat d'orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Président expose le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical décide, de prendre acte du rapport ci-annexé, relatif au débat d'orientations budgétaires 2026.

Délibération n°2026_02 : Demande de subvention FDI 2026 pour l'achat d'ordinateurs pour différentes classes

Considérant le besoin d'ordinateurs pour différentes classes de l'école,

Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 3.422,00 € HT,

Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner cette opération à hauteur de 30% du coût hors taxe grâce au FDI,

Considérant le plan de financement comme suit :

Charges (coût du projet)	Produits (financeurs)
Coût détaillé hors taxe travaux 3 422.50 €	Financements publics : FDI (30%) 1 026.75 € Autofinancement (70%) 2 395.75 €
Total de l'opération 3 422.50 €	Total de l'opération 3 422.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FDI 2026 telle qu'elle est présentée ci-dessus

Délibération n°2026_03 : Demande de subvention FDI 2026 pour l'achat d'une chaudière pour le restaurant scolaire

Considérant que la chaudière du restaurant scolaire, âgée de plus de 20 ans, aurait besoin d'être changée,

Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 4.613,80 € HT,

Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner cette opération à hauteur de 30% du coût hors taxe grâce au FDI,

Considérant le plan de financement comme suit :

Charges (coût du projet)	Produits (financeurs)
Coût détaillé hors taxe travaux 4 613.80 €	Financements publics : FDI (30%) 1 384.14 € Autofinancement (70%) 3 229.66 €
Total de l'opération 4 613.80 €	Total de l'opération 4 613.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FDI 2026 telle qu'elle est présentée ci-dessus

Date de la séance : 14 janvier 2026

Date de la convocation : 07 janvier 2026

nombre de conseillers en exercices : 12

présents : 8

Votants : 10

Pouvoirs : 2

Le Président, Alain BELLAMY

Affiché le 15 janvier 2025

